

TEXTE SOUS EMBARGO

A NE PUBLIER QU'AU MOMENT
DU DISCOURS

VERIFIER AU MOMENT DU DISCOURS

COMMUNIQUE N° 50A
le 10 décembre 1965

Bureau de presse
750, Troisième Avenue, New York
YUkon 6-5740

PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL - Point 52

Texte de la déclaration portant sur le Programme alimentaire mondial, prononcée le vendredi 10 décembre 1965 devant la Deuxième Commission, par Mademoiselle Margaret Meagher, représentante du Canada

Monsieur le Président,

Il est toujours réconfortant de voir une idée prendre forme et passer du plan abstrait au plan concret. Tel fut le cas du Programme alimentaire mondial. Et nous sommes saisis aujourd'hui d'une résolution demandant l'extension et l'expansion de ce Programme. Nous savons tous qu'il a fallu plusieurs années avant de parvenir à un accord quant à la création d'un organisme international destiné à fournir des denrées alimentaires dans le cadre du développement économique et social et prêt, en même temps, à faire face à toutes les situations d'urgence nécessitant l'envoi d'aliments. Le Programme alimentaire mondial compte aujourd'hui plus de cent projets qui ont été approuvés et mis en oeuvre. Il a certes dépassé un stade critique et les résultats encourageants de la phase expérimentale justifient pleinement la prolongation de ce Programme, mais il n'en reste pas moins que les réalisations des projets terminés ne nous permettent que de tirer des conclusions provisoires.

Les objectifs du Programme alimentaire mondial sont en effet d'une grande portée, Monsieur le Président. Le fondement de ce Programme, c'est d'aider à répondre aux besoins alimentaires des populations sous-alimentées et de mettre en place des rouages intergouvernementaux appelés à favoriser le développement économique relié à la hausse du niveau de consommation des denrées alimentaires. Nous ne croyons donc pas que le Programme alimentaire mondial soit un organisme destiné à dispenser des surplus.

Nous sommes saisis aujourd'hui, Monsieur le Président, de deux résolutions. J'aimerais d'abord traiter de celle qui figure dans le document A/C.2/L.841. Ce document prie le Secrétaire général d'entreprendre une série d'études portant sur l'examen des moyens et des politiques qu'exigera une initiative, à l'échelle internationale, dans le domaine alimentaire, initiative d'un caractère multilatéral. Ma délégation, Monsieur le Président, appuie cette idée, pourvu que les études en question ne chevauchent pas celles déjà entreprises par le Comité des produits de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture. A cet égard, ma délégation estime que l'étude des incidences financières de cette initiative revêt une importance particulière.